

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 12 du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 5 juin 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE -
« PROGRAMME FACADE » (56-2023)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la loi du 2 juillet 1996 créant la Fondation du Patrimoine et le décret du 18 avril 1997 la reconnaissant d'utilité publique ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Convention entre la commune d'Arreau et la Fondation du Patrimoine, reconnaît l'importance de renforcer l'opération façade en partenariat avec la Région Occitanie.

M. le Maire rappelle que l'opération façade a été initiée en collaboration avec la Région dans le but de rénover les façades des bâtiments du centre-bourg d'Arreau. Cette opération vise à renforcer la qualité architecturale et l'attractivité du centre-bourg, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et du contrat Bourgs-Centres 2022-2028.

Considérant que la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, reconnu d'utilité publique, ayant pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, notamment en faveur du patrimoine non protégé par l'État au titre des Monuments Historiques et considéré "de proximité" ;

Considérant que la Fondation du Patrimoine mobilise les énergies privées, les collectivités territoriales et les services de l'État pour préserver le patrimoine, favoriser le développement local durable, et soutenir la création d'emplois, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que la transmission des savoir-faire traditionnels ;

Considérant que la Convention avec la Fondation du Patrimoine permettra à la commune d'Arreau de bénéficier de son expertise, de son accompagnement et de ses moyens d'interventions incitatifs pour la réalisation des projets de restauration patrimoniale dans le cadre de l'opération façade ;

Considérant que la Convention prévoit les modalités de collaboration entre la commune d'Arreau et la Fondation du Patrimoine, notamment en ce qui concerne l'instruction des demandes de "Label Fondation du Patrimoine" pour les propriétaires privés éligibles, la mobilisation de ressources financières complémentaires au travers de la défiscalisation, et le suivi des travaux de réhabilitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la Convention entre la commune d'Arreau et la Fondation du Patrimoine, telle que présentée dans le document exposé ci-dessus, qui établira un partenariat solide pour renforcer l'opération façade en collaboration avec la Région Occitanie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention au nom de la commune d'Arreau.
- D'engager la commune d'Arreau à fournir les informations nécessaires à la Fondation du Patrimoine pour l'instruction des dossiers de demande de subvention et à collaborer étroitement avec elle dans la sélection des projets et le suivi des travaux de réhabilitation dans le cadre de la Commission façade.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau